

travaillent à l'extinction d'une nationalité, quand ses chefs placent aussi haut dans leur âme la sainte liberté des peuples.

Le représentant de Sa Majesté, ou plutôt le digne successeur de Lord Durham et du *vieux brulôt*, n'eut plus qu'un désir, celui de tirer vengeance de cet échec. Il était maître des occasions et sut la choisir à coup sûr.

Pendant ce temps-là, le bill d'union était voté par la chambre des Lords, en dépit de la noble et généreuse opposition du Duc de Wellington et des Lords Brougham, Ellenborough et Gosford, et devint loi le 23 juillet 1840. Un mois après M. LaFontaine se hâta de donner le signal de la politique nouvelle que devait adopter le Bas-Canada, en publiant son manifeste électoral au comté de Terrebonne.

Dans ce programme qui fut plus tard adopté de tous, on trouve expliqués les principes du nouveau régime constitutionnel qui allait être imposé au pays, la confirmation de l'alliance des deux partis libéraux du Haut et du Bas-Canada et les réformes les plus importantes qu'il fallait travailler de suite à obtenir.

En levant ainsi le drapeau de l'action, tout en protestant contre les conditions ruineuses auxquelles l'Angleterre nous abandonnait le soin de conduire nos affaires intérieures, M. LaFontaine accomplissait deux grandes choses : il prévenait une résistance ou une abstention fatale, et il organisait les forces vives de la nation en éclairant celle-ci sur sa situation nouvelle et en lui faisant apercevoir plus de liberté comme récompense de plus d'efforts.

On frémit en songeant à ce que fussent devenus nos intérêts nationaux s'il ne se fût pas trouvé là quelqu'un pour arracher l'opinion aux incertitudes, aux tâtonnements, aux effrois, aux conseils pernicieux et peut-être aux idées extrêmes qu'était bien propre à faire naître dans une population longtemps comprimée la conduite tenue à notre égard. Nul ne sait ce qu'un peuple peut endurer avant de se lever pour la résistance ou de se coucher pour mourir : pareille heure n'avait pas encore sonné pour nous, et c'eût été folie ou lâcheté, criminelle dans les deux cas, de conseiller l'un ou l'autre de ces partis aux Canadiens.

Le régime démocratique contenu dans l'Acte d'Union, en dépit d'odieuses prescriptions, inaugurerait un gouvernement de liberté : or, on aura beau entasser calculs sur calculs, obstacles sur obstacles, ruines sur ruines ; on aura beau mettre à leur développement mille barrières et mille dangers ; il est impossible que les germes de liberté déposés dans la constitution politique d'un peuple ne poussent pas des racines profondes et n'étalent un beau matin dans la campagne pleine de soleil et de fleurs ses vastes et puissants rameaux.

L'organe du parti libéral du Haut-Canada, l'*Examiner*, approuva le manifeste de M. LaFontaine et le traduisit tout au long dans ses colonnes. Au mois de septembre, M. Hincks, son rédacteur, vint à Montréal dans le but